

Micro CRAVAT : les membres du collectif parlent du projet CRAVAT.

Une série de podcasts réalisés par Claire Perret, ingénieure d'études au Centre Max Weber.

Comment s'est initié la recherche création CRAVAT et pourquoi avoir choisi le vêtement au travail comme sujet ?

Question posée à Estelle Bonnet, sociologue au Centre Max Weber.

Alors, effectivement, on peut peut être déjà commencer par rappeler que cette recherche est une recherche collective qui associe un photographe professionnel, David Desaleux, une ingénieure en sociologie visuelle du Centre Max Weber, qui est Jeanne Drouet, des juristes du CERCRID (le Centre de Recherches Critiques sur le Droit), qui est rattaché à l'Université Lyon 2, et des sociologues de l'équipe « Travail » du Centre Max Weber.

Cette rencontre entre photographie, sociologie et droit s'est effectuée à un moment donné où l'on était quelques uns et quelques unes au sein de l'équipe Travail du Centre Max Weber à souhaiter développer un programme de recherche commun à l'équipe autour d'un objet qui puisse faire facilement consensus, et qui soit transversal à nos différents terrains de recherches respectives. Et puis, au fil de la réflexion, « le travail » est devenu cet objet transversal, c'est à dire un objet qui nous semblait intéressant à plusieurs niveaux, du point de vue des différentes dimensions qu'il nous permettait d'étudier pour en tant que sociologues du travail.

Dans le même temps, c'est un objet qui nous semblait facile à photographier dans un souhait de collaboration avec David Desaleux. Et puis, dans le cadre également d'un axe de réflexion qui est par ailleurs développé au sein du Laboratoire en sociologie visuelle grâce notamment à Jeanne Drouet. Et puis, un point de vue qui nous semblait également appréhendable du point de vue du droit, dans notre souci de développer une recherche en pluridisciplinarité.

En quoi le vêtement de travail intéresse-t-il les disciplines impliquées ?

Alors, ce projet a été lancé, il faut l'avouer, sans trop savoir à priori comment on allait réellement travailler ensemble et quels seraient les apports spécifiques de chaque discipline. On avait bien sûr en tête quelques dimensions d'études que l'on souhaitait investir autour du vêtement au travail.

Par exemple, en sociologie, on peut être attentif à la manière dont le vêtement au travail donne à lire des normes. Ces normes, elles peuvent être explicites, elles peuvent être implicites. Des valeurs aussi, qui sont associées à certains métiers parce que le vêtement peut par ailleurs renvoyer à l'appartenance à un corps professionnel. Le vêtement rend compte également, dans certaines situations de travail, d'une division du travail, en distinguant par exemple les vêtements selon la hiérarchie. Le vêtement peut marquer des statuts, des appartenances organisationnelles. Il peut donner à voir aussi certaines situations conditions de travail. Et puis, du point de vue du genre, on peut distinguer assez facilement des métiers à dominante masculine ou féminine qui sont marqués par ces marqueurs vestimentaires qui sont imposés, souhaités ou qui sont plus ou moins implicites.

Du côté du Droit, nos collègues juristes indiquent une autre lecture. Le Droit va par exemple mettre l'accent sur l'opposition qu'il peut y avoir entre la liberté d'une personne de venir sur son lieu de travail comme elle le souhaite et des contraintes qui lui sont imposées qui sont associées au port de tenues spécifiques en raison de contraintes propres à certains lieux de travail, avec des règles d'hygiène, de sécurité ou avec une exigence, par exemple, de neutralité associée au principe de laïcité dans certaines situations. On a donc des règles spécifiques de tenues vestimentaires qui sont prévues dans des règlements intérieurs qui sont repris aussi dans certains contrats de travail. Nos collègues juristes ont pu nous montrer justement ces variétés de situations avec des interrogations qui se posent spécifiquement au Droit du travail, qui ne sont pas celles des sociologues. On étudie les uns et les autres la question des normes, mais une manière différente de penser les normes, par exemple.

Et puis, si on regarde du côté de la photographie, et bien là encore, nous avons affaire à un autre regard, une autre manière de rendre compte des différentes facettes du travail. Par exemple, le photographe va sans doute être très attentif à la captation de certains regards, à rendre compte de certaines émotions également par les clichés. Il peut également nous donner à voir différentes façons dont les corps s'adaptent aux vêtements, avec parfois le port de tenues très contraignantes dans certaines activités, ou au contraire, plutôt facilitantes. En photographie, on peut également entrevoir des manières différentes d'habiter le vêtement, par rapport à ces différents points de vue disciplinaires.

Il faut avouer que lorsque l'on a lancé le projet, nous avons en tête ces différentes dimensions d'études à investir, mais sans trop savoir comment allait se concrétiser notre collaboration pluridisciplinaire. C'est à dire que si l'on avait l'idée d'une plus value de chaque discipline, intuitivement, nous savions que l'on aurait à gagner à travailler avec l'autre. nous ne savions pas très bien comment nous allions pouvoir traduire cette plus value.

Et puis, l'on pourrait ajouter que l'on ne savait pas non plus quel serait l'apport en particulier de la photographie que nous avons choisi de placer au cœur de ce travail, au cœur de notre collaboration. Et au final, cette collaboration disciplinaire s'est construite chemin faisant, et la photographie est assez vite apparue comme un objet pivot qui nous a justement permis de croiser nos regards disciplinaires et nous a permis d'exprimer, de traduire nos apports disciplinaires respectifs.